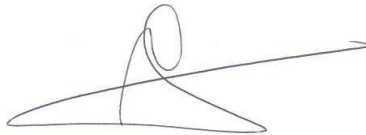




PAVILLON

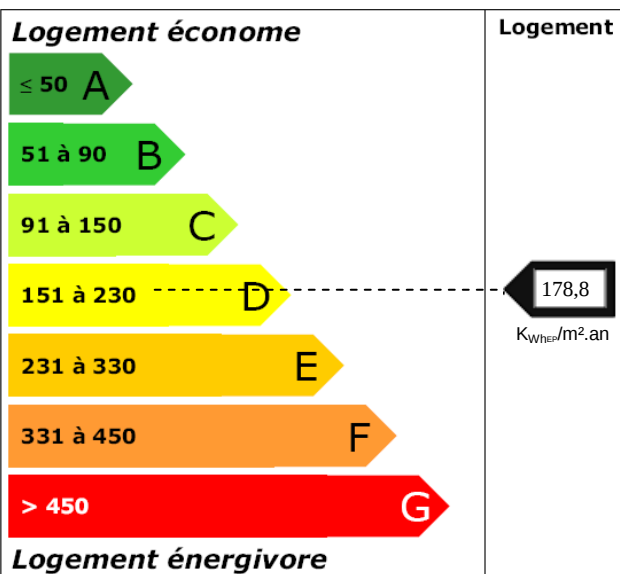
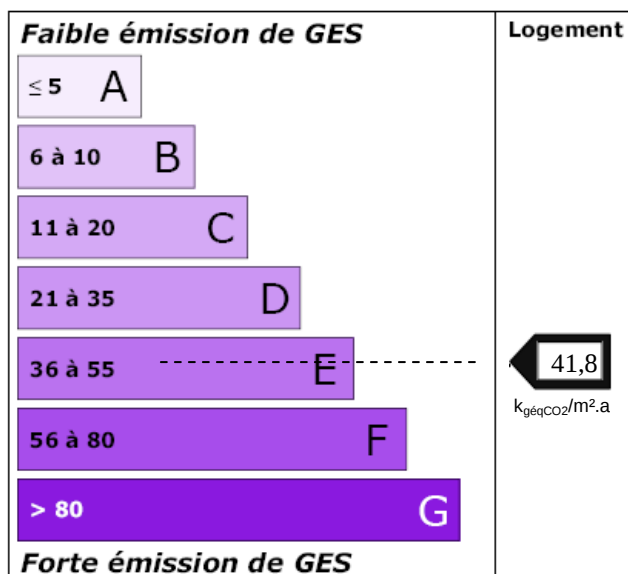
Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Date : 04/10/2011 N°: 694 TIMOTHEE Valable jusqu'au : 22/09/2021 Type de bâtiment : Pavillon Année de construction : 1961 Surface habitable : 50,97 m ² Adresse : DPE _____ 069400001L 5, Rue Ampère 44100 NANTES 28, rue Timothée	Date de visite: 28/09/2011 Diagnostiqueur : Laurent RONGIER BUREAU VERITAS - 8, Avenue Jacques Cartier 44800 Saint Herblain - Tél. : 02.72.64.47.19 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par SGS 191, avenue Aristide Briand - 94237 CACHAN Cedex. Le N° du certificat est CDP-IMM00876 délivré le 08/11/2007 et expirant le 07/11/2012. 
Propriétaire : Nom : NANTES HABITAT Adresse : 25, rue Paul Bellamy 44000 NANTES	

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL, version 15C, estimé au logement, prix des énergies indexés au 15/08/2010

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Gaz Naturel : 7 592 kWh _{EF}	7 592 kWh _{EP}	420 €
Eau chaude sanitaire	Gaz Naturel : 1 519 kWh _{EF}	1 519 kWh _{EP}	84 €
Refroidissement	-	-	-
CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	9 111 kWh _{EF}	9 111 kWh _{EP}	684 €

Consommations énergétiques (en énergie primaire) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement		Émissions de gaz à effet de serre (GES) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	
Consommat° conventionnelle :	178,8 kWh _{EP} /m ² .an	Estimation des émissions :	41,8 kg _{CO2} /m ² .an
			

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : Mur en pierre 50cm donnant sur l'extérieur isolé(s) par l'intérieur Cloison donnant sur un local non chauffé isolé(s) par l'intérieur	Système : Chaudière gaz Saunier Duval ThemaPlus Condens F30E installée en 2011	Système : Chaudière gaz Saunier Duval ThemaPlus Condens F30E installée en 2011 avec ECS instantanée
Toiture : Combles aménagés sous rampants isolé – Laine de verre 14 cm	Emetteurs : Radiateurs métallique à robinet mécanique	Ventilation : Naturelle par grilles d'entrée / extraction d'air
Menuiseries : Porte opaque pleine -menuiserie bois Porte opaque pleine -menuiserie bois Fenêtres simple vitrage avec volets -menuiserie bois		
Plancher bas : Dalle béton sur terre-plein		
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable*	0 kWh _{EP} /m ² .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : aucun		

* Part d'énergie produite par le(s) système(s)

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le

solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

CONSEILS POUR UN BON USAGE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une

courte durée et de nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques travaux d'amélioration visant à réduire les consommations d'énergie du lot loué.

Mesures d'amélioration
Isolation des murs par l'extérieur avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau. (Choisir de préférence un $R \geq 2,8 \text{ m}^2 \text{ K/W}$) <i>Pour choisir un produit isolant, il est important de connaître sa résistance thermique R (aptitude d'un matériau à ralentir la propagation de l'énergie qui le traverse). Elle figure obligatoirement sur le produit. Plus R est important plus le produit est isolant.</i>
<i>Commentaires : Pour une construction ancienne : Ne pas mettre en place des matériaux étanches à la vapeur d'eau (isolant $Z > 4$; enduit ; revêtement), consulter un professionnel.</i>
Réfection de l'isolation des combles. (Choisir de préférence un $R \geq 5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$)
Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries PVC avec double à isolation renforcée 4/16/4 argon.
<i>Commentaires : Prévoir les entrées d'air afin de garantir le renouvellement d'air minimal.</i>
Installation d'un programmeur ou le remplacement du thermostat d'ambiance actuel par un programmeur pour piloter le système de chauffage permettrait de réduire les consommations de chauffage. Mise en place des robinets thermostatiques sur les radiateurs.
Installation d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable (VMC Hygro).
<i>Commentaire : La VMC assure le renouvellement de l'air intérieur et limite les déperditions de chaleur l'hiver. Les VMC hygroréglables sont plus performantes que les VMC autoréglables.</i>
Installation d'un programmeur ou le remplacement du thermostat d'ambiance actuel par un programmeur pour piloter le système de chauffage permettrait de réduire les consommations de chauffage.
<i>Commentaire : Choisir un programmeur simple d'utilisation !</i>

COMMENTAIRES :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Pour plus d'informations : www.logement.gouv.fr ou www.ademe.fr